

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Etablissement français du sang

**Décision n° N 2009-09 du 14 décembre 2009 portant nomination d'un directeur  
d'établissement de transfusion sanguine à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO0931297S

Le président de l'Etablissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-6, L. 1223-4, R. 1222-8 et  
D. 1223-21 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;  
Vu la délibération n° 2009-11 du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang en  
date du 14 décembre 2009,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Pascal MOREL est nommé en qualité de directeur de l'Etablissement français du sang Bour-  
gogne Franche-Comté à compter du 4 janvier 2010. Pour l'exercice de sa mission, en application de  
l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Pascal MOREL bénéficie d'une délégation de  
pouvoir et de signature pour la gestion de son établissement dont les conditions et l'étendue sont  
précisées par un acte annexé à la présente nomination.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2009.

*Le président,*  
P<sup>R</sup> G. TOBELEM